

## Le contexte

La commune de Saint-Médard-en-Jalles s'étend sur une superficie de 85 km<sup>2</sup>. Elle est composée de plusieurs quartiers dans lesquels se répartissent les 31 000 habitants. La ville de Saint-Médard-en-Jalles développe une politique d'animation commerciale, et souhaite élargir l'offre de services dans ses différents quartiers.

En 2019, la ville a fait réaliser une étude de potentialité commerciale de son territoire, qui a permis de souligner l'attractivité commerciale de la commune. Elle a également mis en évidence le défaut d'offre de services en petite restauration dans les quartiers.

C'est donc dans cette perspective que la ville de Saint-Médard-en-Jalles a lancé l'opération «Ce soir, c'est food truck», pour permettre à chacun un moment de détente en fin de semaine. Le projet se destine à répondre aux attentes des habitants de chaque quartier. Il vise aussi une clientèle plus large, en sortie de travail ou simplement de passage sur la commune :

- Les lieux d'implantation ont été sélectionnés par la ville.
- Le jour d'implantation a été défini le vendredi de 16h à 23h
- Les food trucks sélectionnés devront être autonomes en énergie, les emplacements ne disposant pas de branchements électriques

## Offre de restauration attendue

- Les candidatures privilégiant l'utilisation de produits frais de saison, issus de circuits courts ou de la filière bio seront recherchées.
- Les futurs restaurateurs s'attacheront à proposer une offre variée et une offre famille.

## Gestion écologique des lieux

En lien avec le service transition écologique de la ville, une attention particulière sera portée par les candidats aux matériaux et produits utilisés :

- matériaux compostables, biodégradables ou recyclables (contenants, couverts, ...)
- mise en pratique du tri sélectif des déchets et sensibilisation de la clientèle.
- les sources électriques n'étant pas fournies sur les différents sites, le candidat précisera dans son dossier les modalités de sa source énergétique et devra être autonome.

Si vous avez le souhait de tenter une nouvelle expérience dans la restauration mobile, le dossier est composé des éléments détaillés ci-dessous.

## Dossier et formalités

Pour candidater, les restaurateurs devront déposer un dossier comprenant :

- Le formulaire de candidature accompagné des pièces réglementaires et de toute information complémentaire motivant sa demande ;
- Le candidat devra être en règle au regard de la réglementation ;
- Les candidats sélectionnés bénéficieront d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour 3 mois consécutifs sur le même emplacement. Pour se faire, le candidat précisera sur le formulaire la surface nécessaire à son implantation, qui fera l'objet d'une redevance calculée en fonction de la superficie de l'emplacement occupé et de sa situation géographique selon le tarif fixé en conseil municipal – DG22\_021 ;
- La redevance sera calculée au prorata de la date de démarrage inscrite sur l'arrêté municipal pour 3 mois.

## Dépôt de votre dossier

Vous pouvez déposer vos dossiers complets :

**Par courrier à :**

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
Service Économie-emploi  
CS 60022  
33167 Saint-Médard-en-Jalles Cedex

**Par mail à :** [conomie-emploi@saint-medard-en-jalles.fr](mailto:conomie-emploi@saint-medard-en-jalles.fr)

**Par dépôt au service Économie emploi**

Copernic  
60, place de la République  
aux horaires d'ouverture du service  
Tél. : 05 56 70 17 81